



## **Motion - 26\_MOT\_35 - Loïc Bardet et consorts au nom PLR - Intercommunalité : Redonnons une vraie valeur à l'assermentation communale**

### Texte déposé :

La diversité de notre Canton et de ses communes fait que nous comptons aujourd'hui quelques 160 associations intercommunales remplissant des tâches diverses et variées. Tous les 5 ans, à la suite des élections communales et du renouvellement des autorités, les préfets, les municipaux ainsi que certains conseillers communaux ou généraux se revoient à plusieurs occasions sur quelques semaines seulement pour différentes cérémonies d'installation des autorités, et ceci alors que les délégués aux intercommunales ont déjà été dûment assermentés dans leur commune. Outre son côté répétitif et sans réelle plus-value, ce cumul d'assermentations pour chaque personne enlève bien de la valeur à l'assermentation première, soit l'installation des autorités communales.

Afin d'éviter que les mêmes questions et critiques ne se reproduisent en 2031, année du prochain renouvellement des autorités communales, il est demandé au Conseil d'Etat de proposer une modification de la Loi sur les communes touchant notamment l'art. 116 dont la nouvelle teneur pourrait être la suivante :

Art. 116 (LOI 175.11)

<sup>1</sup> Les organes de l'association sont :

- a. Le conseil intercommunal ;
- b. Le comité de direction ;
- c. La commission de gestion.

<sup>2</sup> Les membres de ces organes doivent être des électeurs des communes membres de l'association.

<sup>3</sup> Les années d'élections générales, le renouvellement complet des organes a lieu entre l'installation des autorités de chaque commune membre et le 30 septembre de la même année.

<sup>4</sup> En dehors du cas couvert à l'al. 3, le renouvellement des membres des organes de l'association se fait en fonction des statuts de celle-ci.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 09.06.2026

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Anne-Lise Rime (PLR)
3. Aurélien Clerc (PLR)
4. Aurélien Demaurex (V'L)
5. Bernard Nicod (PLR)
6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
8. Charles Monod (PLR)
9. Denis Dumartheray (UDC)
10. Elodie Golaz Grilli (PLR)
11. Felix Stürner (VER)
12. Florence Bettschart-Narbel (PLR)
13. Florence Gross (PLR)
14. Georges Zünd (PLR)
15. Gérard Mojon (PLR)
16. Grégory Bovay (PLR)
17. Guy Gaudard (PLR)
18. Jean-Daniel Carrard (PLR)
19. Jean-Franco Paillard (PLR)
20. Jean-François Cachin (PLR)
21. Jean-François Thuillard (UDC)
22. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
23. John Desmeules (PLR)
24. Josephine Byrne Garelli (PLR)
25. Laurence Bassin (PLR)
26. Laurence Creteigny (PLR)
27. Loïc Saugy (PLR)
28. Marc Morandi (PLR)
29. Maurice Neyroud (PLR)
30. Maurice Treboux (UDC)
31. Michael Wyssa (PLR)
32. Monique Hofstetter (PLR)
33. Nicolas Bolay (UDC)
34. Nicolas Suter (PLR)
35. Olivier Agassis (UDC)
36. Olivier Petermann (PLR)
37. Philippe Germain (PLR)
38. Pierre-François Mottier (PLR)
39. Quentin Racine (PLR)
40. Romain Belotti (UDC)
41. Romain Pilloud (SOC)
42. Sébastien Humbert (V'L)
43. Sergei Aschwanden (PLR)
44. Stéphane Jayet (PLR)
45. Théophile Schenker (VER)

46. Thierry Schneiter (PLR)

47. Valérie Zonca (VER)